

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 24 Octobre 2019

P.V. N° 11

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire de séance : M. Jean Claude ALEXIS

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Bernard BIAVA - Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO - Albert ROBAA - Blaise SASSO.

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Modification d'horaires*

- *Traitement des feuilles de match*

RAPPEL

Règlement de la Commission des activités sportives (ART 5)

Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible au calendrier établi au début de saison y compris en cas d'urgence, jours de fête ou vacances scolaire (sauf Noël et jour de l'an).

La Commission pourra accepter une autre date convenable avec les calendriers si accord écrit des deux Clubs.

INFORMATIONS

U 14

Nouvelle grille des montées et descentes valable uniquement pour la saison 2019/2020

Fin décembre

1 équipe de U 14D1 accèdera en U14R2

U 14 D1

1^{ère} phase
fin décembre 2019

2^{ème} phase
fin mai 2020

Montée en ligue R2	Descend en D2	maintien	Montée de D2	Effectif 2 ^{ème} phase	cas	Descend en D2	Montée en ligue R2	maintien	Descend de ligue R2	Montée de D2	Effectif U15 D1
1	0	8	3	11	1	3	1	7	0	3	10
					2	3	1	7	1	2	10
					3	4	1	6	2	2	10
					4	5	1	5	3	2	10
					5	6	1	4	4	2	10

U14 D2

1^{ère} phase
fin décembre 2019

2^{ème} phase
fin mai 2020

Montée en D1	Descend en D3	maintien	descend de D1	Montée de D3	cas	Descend en D3	Montée en D1	maintien	Descend de D1	Montée de D3	Effectif U15 D2
3	0	13	0	5	1	*	3	15	3		18
					2	*	2	16	3		19
					3	*	2	16	4		20
					4	1 *	2	15	5		20
					5	2 *	2	14	6		20
				Effectif 2 ^{ème} phase 18							

* Une D3 envisagée en fonction des engagements de la saison 2020/2021

Pas de U14 D3 en 2^{ème} phase saison 2019/2020

U 15 à 8

Le Championnat commencera le 13 octobre 2019 et se fera par match Aller et Retour en 2 phases.
L'ensemble des points sur les 2 phases déterminera les classements en fin de saison.

CORRESPONDANCE

SC DRAGUIGNAN : demande que son équipe U15 D2 Poule C soit rétrogradée en U15 D3.

La Commission donne son accord et **demande au SC DRAGUIGNAN de se mettre en relation avec les clubs adverses pour jouer les matchs de rattrapage.**

MODIFICATIONS D'HORAIRES

FLAYOSC : demande de jouer le match de retard U15 D2 Poule C contre VIDAUBAN le 02/11/2019.
Manque accord écrit de VIDAUBAN.

ELAN CAMPSOIS : demande le report du match U15 D2 Poule B contre SPORTING CLUB TOULON du 22/09/2019 au 10/11/2019.
La journée du 10/11/2019 est une journée de championnat.
La Commission dit match à jouer le 22/12/2019.

SO LONDAIS : demande le report du match critérium D1 contre FREJUS du 10/11/2019 au 17/11/2019.
Vu accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer au 17/11/2019.

Les matchs :

BESSE Sport / LES ARCS en U 15 à 8 non joué par arrêté Municipal devra se jouer le 22/12/2019.
US VAL D'ISOLE / AS STE MAXIME en U15 à 8 du 20/10/2019 devra se jouer le 22/12/2019.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 27 OCTOBRE 2019

Critérium D1

LA SEYNE – LES ARCS du 22 09 2019 (51522.1)

Critérium D2

OLLIOULES – NANS du 22 09 2019 (52368.1)

PUGET/ARGENS – ST TROPEZ/LA BAIE du 22 09 2019 (52364.1)

U17 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – USAM du 15 09 2019 (51746.1)

U17 D2 poule B

CANNET DES MAURES – CALLAS CANTON du 22 09 2019 (52599.1)

A jouer le 03 NOVEMBRE 2019

Critérium D2

ST ZACHARIE – LE MOURILLON du 29 09 2019 (52366.1)

ST MANDRIER – PUGET/ARGENS du 29 09 2019 (52374.1)

U17 D1

USAM STE MAXIME DU 22 09 2019 (51751.1)

GARDIA CLUB – CARQ/LA CRAU du 13 10 2019 (51769.1)

SIX FOURS LE BRUSC FC – RACING FC du 13 10 2019 (51771.1)

U15 D2 poule A

USAM – PIVOTTE SERINETTE du 21 09 2019 (51000.1)

Poule C

FLAYOSC / VIDAUBAN du 22/09/2019 (51092.1)

U14 D2 Poule A

BRIGNOLES - ST CYR du 22/09/2019 (51174.1)

A jouer le 30 NOVEMBRE 2019

U17 D2 poule A

NANS – LA CADIÈRE du 22 09 2019 (52554.1)

A jouer le 1er DECEMBRE 2019

U17 D1

STE MAXIME - MARVIVO du 29 09 2019 (51759.1)

LA LONDE /BORMES – CARQ/LA CRAU du 29 09 2019 (51761.1)

CRITERIUM D1

BANDOL – GARDIA CLUB du 29 09 2019 (51530.1)

USAM – STE MAXIME du 29 09 2019 (51532.1)

LA LONDE/BORMES - RACING FC 2 du 29 09 2019 (51534.1)

CRITERIUM D2

GIENS – ST ZACHARIE du 29 09 2019 (52370.1)

A jouer le 22 DECEMBRE 2019

CRITERIUM D2

ST MANDRIER – ST ZACHARIE du 12/10/2019 (52386.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES du 13 10 2019 (53062.1)

LA LONDE/BORMES – FLAYOSC du 13 10 2019 (53064.1)

U17 D1

STE MAXIME – CUERS/PIERREFEU du 13 10 2019 (51771.1)

U15 D2 Poule B

SPORTING CLUB TOULON - ELAN CAMPSOIS DU 22/09/2019 (51047.1)

U15 D3

FLASSANS – BRAS du 22 09 2019 (53208.1)

U15 à 8

BESSE SPORT – LES ARCS du 20/10/2019 (56100.1)

VAL D'ISSOLE – STE MAXIME du 20/10/2019 (56098.1)

A jouer le 05 JANVIER 2020

CRITERIUM D1

USAM – RACING FC du 13 10 2019 (51546.1)

LA LONDE/BORMES – STE MAXIME du 13 10 2019 (51548.1)

BANDOL - ST CYR du 13 10 2019 (51544.1)

U18 D1

LORGUES – ST CYR du 29 09 2019 (53057.1)

A jouer le 26 JANVIER 2020

U17 D1

LA LONDE/BORMES - USAM du 13 10 2019 (51773.1)

U16 D2 poule B

TOURVES - LA LONDE/BORMES du 22 09 2019 (55793.1)

VIDAUBAN - LE MUY du 22 09 2019 (57795.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Week-end du 19 et 20 OCTOBRE 2019

CRITERIUM D1

RACING FC TOULON 2/ BANDOL US

AS ST SYR / ST MAXIMIN O.

SC TOULON 3 / LA SEYNE FC

LE PRADET US / T.USAM

GARDIA CLUB / LES ARCS

CRITERIUM D2

BRIGNOLES- VAL BESSILLON / GIENS AS

ST ZACHARIE ETS / GARDIA CLUB 2

OLLIOULES US / ST MANDRIER

U18 D1

SC TOULON / BORMES

FLAYOSC / SC DRAGUIGNAN

FREJUS-ST RAPHAEL / SIX FOURS LE BRUSC

U17 D1

BRIGNOLES 1 / RACING TOULON 2

U15 D3

LE LUC / FLASSANS

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DES REGLEMENTS

CRITERIUM D1

SANARY US / LA LONDE/BORMES du 19.10.2019.

CRITERIUM D2

PAYS FAYENCE FC / ENT BAIE-ST TROPEZ du 19.10.19.

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

2^{ème} PARUTION

Week-end du 12 et 13 OCTOBRE

U15 D2 Poule C

PUGET SUR ARGENS / VIDAUBAN (51099.1)

*Prochaine réunion
Jeudi 31 Octobre 2019*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire de séance : Jean Claude ALEXIS